M. Deschanel a cru de son devoir de gouvernement à déclarer que le projet tendait à la prévalence de l'intérêt général par la fondation d'une banque centrale dont le mécanisme exclusif serait de remplir le public agricole.

Le ministre de l'Agriculture a promis de déposer un projet tendant à la prévalence et la suite délibérations, et s'est, lui aussi énergiquement prononcé pour l'organisation immédiate de cette institution populaire.

A 10 h. 1/4 de l'heure des millions d'agriculteurs qui attendent avec anxiété la décision du Parlement.

Ce sont les humbles cultivateurs, dont la moralité et le courage constituent le seul patrimoine et qui espèrent après le jour où, débarrassés de l'usure qui les guette, ils pourront appliquer à l'aide de capitaux obtenus dans des conditions avantageuses toutes les améliorations de la science moderne, réaliser toutes les ambitions qu'ils ont longtemps rêvées.

Ce sera pour nos campagnes une nouvelle ère de prospérité.

Paul ASSOIGNION.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

M. Jules Domergue, directeur de la *Réforme économique* écrit dans ce journal :

Autrefois, lorsque nos importations dépassaient nos exportations, les économistes doctrinaires s'en réjouissaient, par cette excellente raison, découverte par J.-B. Say, que plus un peuple importe, plus il s'enrichit, et cette autre, non moins stupéfiante, déduite par Baudrillart, que « plus un peuple exporte, plus il s'appauvrit ».

Des « sérieux » économistes, ces « principes vérités », que d'ailleurs sautent aux yeux, n'est-ce pas ? nous adversaires les avaient totalement publiés lorsqu'après la vote du nouveau tarif, on constatait que nos concurrents étrangers nous avaient inondés de leurs produits, pendant que nos commissaires-experts-comptables passaient leur temps à faire des manifestations libre-échangistes, rue de Lancry.

Alors ces fures des cris désespérés dans les journaux doctrinaires : Les importations dépassent nos exportations, c'en est fait de nos industries. Le régime de M. Méline et de ses amis prospère à produire : tous ces malheurs !

Le bon sens, la bonne foi, conseillaient chaleureusement de ne prononcer sur l'effet de ces tarifs. Chez beaucoup de nos adversaires, on ne se souciait de l'un ni de l'autre.

Aujourd'hui, voilà que les chiffres se modifient. L'exportation de mai 1892 a dépassé de 56 millions celle de mai 1891, et l'importation perte sur la vente de nos objets fabriqués. Nous en avons vendu en mai 1892 pour 41 millions de plus qu'en mai 1891.

Bien mieux, nos importations de matières nécessaires à l'industrie dépassent de 8 millions celle de mai 1891, ce qui n'a jamais été considéré comme un signe de détresse pour nos industries, du moins jusqu'à présent.

Ce ces résultats ne sonnent excellents, pas un n'e souffle mot.

Qu'est ce que ne prouvent ces chiffres ? Qu'à l'encontre des affirmations libre-échangistes, un peuple qui se protège, ne nuit pas « forcément » à ses exportations. Ils démontrent aussi que lorsque nos adversaires prédisaient l'isolement de la France, condamnée à l'autophagie, ils mentaient encore, à leur insu, à ses propos repoussés de partout, ils disaient une pure niaiserie, à laquelle ils ne croyaient pas d'ailleurs.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 17 juin 1892

AVANT LA SÉANCE

Les associations

La commission des associations a décidé que les associations composées d'étrangers en de France et d'étrangers pourraient être autorisées tout en réservant au gouvernement le droit de les dissoudre.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat reprend la discussion sur les sociétés coopératives.

Après un long débat entre MM. Houtes, Lacombe, Volland, Boulanger sur l'article 1er, qui avait été réservé, le Sénat décide de renvoyer ce comme sans suite à la commission les paragraphes qui conférait aux sociétés de consommation.

Les articles 11 et 19 qui, avaient également été réservés sont adoptés.

M. Lacombe vient présenter au nom de la commission une nouvelle rédaction des paragraphes de l'article 1er relatifs aux sociétés de consommation. Cette rédaction est adoptée ainsi que l'ensemble de l'article 1er. Les dernières articles du projet sont également adoptés sans modifications.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à lundi.

DANS LES COULOIRS

A la Chambre

Le projet de presse de M. Ricard

La commission de la presse statue aujourd'hui sur le projet de loi complétant la loi de la presse du 29 juillet 1881.

Elle vient de décider par 7 voix contre 4 d'ajouter à l'article 24 de la loi de 1881, la provocation aux vols et la provocation aux attentats par les explosifs, comme le demande le ministère.

Ces propositions quand elles seront directes, amènent une peine de deux mois d'emprisonnement pour provocation au meurtre, au pillage et à l'incendie. La même commission a accepté la modification à l'article 25 de la loi de 1881, qui ne tient pas compte du cas où la provocation n'a pas été suivie d'effet. Elle a maintenu la peine contre la provocation à des délits commis adressés à des militaires. La peine sera la même que celle édictée pour les cas où, comme la provocation au meurtre, au pillage ou à l'incendie.

La commission a admis les arrestations préventives sur ordre du juge d'instruction des auteurs ou complices des attentats par la dynamite et à l'égard de celle qui ne protège, en vertu de l'article 10 du Code d'instruction criminelle.

Le président du Conseil, M. Alexandre Ribot, M. Lasserre a été nommé rapporteur.

Protestations contre la loi Bovier-Lapierre

Paris, 17 juin. — La Société d'Economie, industrielle et commerciale s'est réunie à l'Hôtel-Continental pour protester contre la loi Bovier-Lapierre votée à la Chambre et actuellement en discussion devant cette assemblée. Ont été convoqués par la Chambre de commerce de Paris, mais ne avait ministériel l'avait interdite.

Le président Ro le a prétendu que l'Paris s'a nonce qu'il avait reçu de la province comme de Paris de nombreuses adhésions, notamment des chambres de commerce de l'Hérault, Narbonne, Béziers, d'agriculteurs de l'Union générale, des chambres syndicales lyonnaises du syndicat des commerces du Havre et que d'autres adhésions venaient d'être apportées par le président de la chambre de commerce de Calais.

Divers orateurs ont protesté contre la loi Bovier-Lapierre.

L'assemblée a adopté ensuite un ordre du jour de protestation et un vœu demandant la convocation d'une réunion plénière non des commerces et des chambres syndicales et de tous les syndicats professionnels adhérant à cette protestation.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Le blocus

Paris, 17 juin. — M. le ministre des affaires étrangères a notifié hier à l'Angleterre et à l'Allemagne le blocus du Dahomey.

Cette notification va être faite aujourd'hui aux autres puissances.

Demain paraîtra, à l'*officiel*, une note relative à l'établissement du blocus.

Ce qui a, paraît-il, retardé cette mesure, qui ne peut, que supplémer provisoirement à l'occupation de la côte, c'est que le gouvernement voulait avoir l'assurance que le colonel Dodds disposait de forces suffisantes pour garder nos postes fortifiés, sans le concours des navires qui étaient au mouillage à Kotonou et à Grand-Popo.

La mise en état complète de défense de Kotonou et de Porto-Novo est maintenant terminée. Grand-Popo est occupé. La marine peut donc d'aposer des croiseurs *Sané* et *Talisman*, des avisos du type *Brandon* et des canonnières de la *Lagune*.

Avec ces forces, il est possible de rendre effectif le blocus du Dahomey, blocus qui, il faut bien le dire, aurait dû être appliqué un peu plus tôt par l'envoi momentané sur les côtes du Ben n de croiseurs détachés de France.

La réponse aux attaques de Béhanzin aurait eu ainsi un tout autre caractère.

Les Dahoméens, au surplus, semblent pour le moment retirer leurs troupes dans l'intérieur. Ce fait est établi par la dépêche suivante qui vient de l'*Aviso* :

« Porto-Novo, 17 juin. — Les troupes du Dahomey sont repassées sur la rive droite de l'Ouémé, laissant seulement environ 600 hommes dans le pays de Décané.

» Béhanzin est actuellement dans son camp retranché de Cana.

» Les troupes qui étaient devant Kotonou se sont retirées aussi, près de Godomey.

» Le colonel Dodds a complété la défense de Porto-Novo.

» Une vive impulsion a été donnée à tous les travaux. Le moral des troupes et des populations est très bon. L'état sanitaire est satisfaisant.

» Des promenades militaires ont lieu chaque matin jusqu'à 5 ou 6 kilomètres de Porto-Novo.

» Le colonel se propose de pousser ses reconnaissances plus loin, afin de débarrasser le territoire de Porto-Novo des troupes du Dahomey.

» La défense du Grand-Popo est assurée par l'arrivée sur ce point de tirailleurs sénégalais.

» Il est certain que le colonel Dodds profitera de l'arrivée des trois contingents de renfort qui vont partir du Sénégal, le 20 juin, pour donner à ces reconnaissances une plus grande importance. »

L'affaire Laguerre-Morès

Paris, 17 juin. — Les témoins de M. Laguerre, MM. Granet et de Douville-Maillefeu, se sont rendus ce matin aux bureaux de la rédaction de la *Libre Parole* et, n'y ayant pas rencontré ceux de M. le marquis de Morès, MM. Odelin et Guérin, leur ont laissé une lettre faisant connaître l'acceptation par M. Laguerre de la formation d'un jury d'honneur, et demandant à M. le marquis de Morès de faire connaître les personnes choisies par lui pour faire partie de ce jury.

Paris, 17 juin. — M. Serrant impliqué dans l'affaire Laguerre-Morès et que M. Laguerre disait être en fuite, vient d'écrire à ce dernier qu'il se tenait à la disposition du jury d'honneur.

Paris, 17 juin. — M. Laguerre a choisi pour arbitres, MM. Antonin Proust et de Lanjuinais, députés ; M. de Morès a choisi le comte de Dion et le colonel de Brémont d'Ars. L'entrevue aura lieu demain.

Le procès Burdeau-Drumont

Paris, 17 juin.— Les jurés, dès le prononcé de la condamnation par le président des Assises, ont signé un recours en grâce en faveur de M. Drumont.

Celui-ci répond à cette démarche par de nouvelles insultes à l'adresse du gouvernement.

Il supplie les jurés, dit-il, de ne pas donner suite à cette démarche qui pourrait avoir des chances de réussir, si M. Carnot était le président effectif de la République.

« Elle ne peut avoir aucun résultat puisque c'est M. Rothschild, de Francfort qui est le maître absolu de la France ».

Ajoutons que M. Drumont a signé ce matin son pourvoi en cassation.

Le Crime de l'avenue des Ternes

Autopsie de la victime

Paris, 17 juin. — Le docteur Laugier a précédé hier, à la Morgue, à l'autopsie du cadavre de Mme Pinchet, la bonne de la avenue des Ternes, assassinée dans les circonstances que nous avons relatées.

La victime a reçu dix-huit coups de couteau et le médecin légiste a constaté qu'elle portait entre autres cinq blessures à la poitrine, une à la gorge et deux à l'abdomen.

Ces blessures ont sept à huit centimètres de profondeur et trois centimètres de largeur.

Eugène Cousin, le meurtrier, a déclaré, on le sait que c'était dans un accès de jalousie qu'il avait tué Mme Pinchet, sa patronne qu'il prétendait, était sa maîtresse depuis dit-il, deux années.

Il avait dit qu'il avait habité avec elle pendant quatre ans, rue Jacob, numéro 24 de la rue de l'Arc-de-Triomphe. Ce fait n'a pu être établi. Le concierge de la maison et les locataires habitant la maison depuis plus de temps que ce dont ont pu jouer aucun renseignement sur Cousin, qui a quitté l'immeuble il y a six ans.

M. Routier de Bullemont n'a pu, jusqu'à présent, procéder à un long interrogatoire de l'auteur du drame. Il attend que l'état du blessé en traitement à l'hôpital Beaujon, se soit amélioré.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

CONDAMNATION A MORT. — Bayeux, 17 juin. — La cour d'assises de l'Orne a condamné à mort le nommé Demeliscourt qui, au mois de janvier dernier avait assassiné Mme Debourge, sexagénaire, pour leur voler 3,000 francs, puis avait mis le feu à la maison.

S'ÉGRATIGNER D'UN GRAND NOM. — Paris, 17 juin. — Dans un conduit qui, après midi devant M. Bernard, commissaire de police du quartier Guillon, M. le vicomte Gontran-Thomas de la B..., âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue Simon-Lefranc, 41, arrêtait une jeune fille, dans un parfait de bas étage. M. de la B.... a été arrêté à l'angle de la rue Saint-Augustin et de la rue Saint-Petersbourg, où, quand on portait d'un autre individu, qui a pris la fuite, il chercha, pour en vendre, les nombreux exemplaires qu'il possédait, la « Valse des Harlots ».

Devant le commissaire, qui lui demandait pourquoi il ne travaillait pas pour vivre, le vicomte de la B... invoqua le nom de ses ancêtres et déclara que, quand on portait un nom comme le sien, on n'était pas fait pour manier la bêche. Puis, parlant du comte de B... son père, il s'écria : « Il est millionnaire et s'est conduit à mon égard d'un façon indigne ! J'attends la majorité de mes sœurs pour le tuer et ce... pour lui apprendre à vivre ».

Nouvelles Etrangères

LE TRAVAIL du DIMANCHE

Interdit en Allemagne

Berlin, 17 juin. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le texte d'un projet de loi interdisant le travail du dimanche.

L'interdiction s'étend à toutes les industries à tous les commerces, aux machines automatiques même.

Les patrons sont rendus responsables des infractions portées contre la loi.

La famine en Russie et sa véritable cause

Saint-Pétersbourg, 17 juin. — Les rapports aujourd'hui rendus publics sur la famine sont profondément décourageants.

Le rapport officiel des agents du comité de secours déclare que la disette est plutôt due à la décadence continue de la population agricole qu'à la mauvaise récolte.

On ne saurait en aucun cas, songer à la possibilité d'une restitution des 138 millions d'intérêts en partie aux paysans à titre de prêts.

La Révolution au Vénézuéla

New-York, 17 juin. — On mande de Barcelona (Vénézuéla) au *New-York Hérald* :

Un combat a été livré mardi dernier par les insurgés aux troupes du gouvernement.

Les deux côtés, les pertes sont sérieuses, mais la victoire est restée indécise.

La lutte a recommencé mercredi et finalement, les troupes du président furent taillées en pièces.

Le champ de bataille était couvert de morts et de blessés.

Les rebelles marchent sur Bolivard dont ils espèrent pouvoir s'emparer.

Washington, 17 juin. — Une dépêche du ministre des Etats-Unis à Caracas, annonce que le président Palacou a donné sa démission.

Ce serait donc la fin de la guerre civile.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Nous sommes en pleines négociations commerciales, et c'est là la grande préoccupation du conseil des ministres.

Les négociations avec la Suisse semblent toucher à leur terme, et il pourrait se faire qu'avant le 1er juillet prochain, le Conseil fédéral présentement de savoir si la France consentira à abaisser les droits du tarif minimum en faveur de certains produits suisses, tels que les cotonnades, les tissus de soie, les fromages et l'horlogerie, afin de conserver le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée, que la Suisse lui a provisoirement accordé jusqu'à la fin de l'année.

Si un accord intervient, un projet de loi devra être présenté aux Chambres, et la lutte entre le gouvernement et les protectionnistes sera certainement des plus rudes.

Nous sommes beaucoup moins avancés avec l'Espagne, et notre situation vis-à-vis d'elle est le contraire de celle qui existe à l'égard de la Suisse.

C'est nous qui demandons à l'Espagne de descendre au-dessous des droits du tarif minimum que celle-ci a institué également, mais qui est beaucoup plus élevé que le nôtre. Sans cette concession il n'y aurait pas parité de traitement dans l'échange des deux tarifs.

Les abaissements de droits demandés par la France concernent 65 articles du tarif espagnol.

Quant au gouvernement français, il lui serait impossible de songer à modifier le tarif minimum en ce qui concerne l'Espagne. C'est sur les vins que celle-ci désirerait une modération de droits ; et, à la seule pensée qu'il pourrait être changé quelque chose au tarif, les représentants des départements vinicoles s'insurgent. Il y a, hier, encore, ils ont fait savoir au gouvernement ce qu'ils pensaient de cette affaire.

TERRITORIAUX ET RÉSERVISTES

Le nouveau projet de loi ayant pour but de faire passer trois classes de l'armée territoriale dans la réserve et trois classes de la réserve territoriale dans la territoriale, a été adopté par la commission parlementaire de l'armée.

Cette mesure apportera, paraît-il, un certain trouble, au moins pendant quatre ans, dans les appels des réservistes et des territoriaux.

Le nouvelle loi, n'imposant pas plus de convocations qu'autrefois, les hommes qui sont sur le point de passer dans la territorialité, n'y passeront que dans trois ans et, comme, d'autre part, ils ont déjà fait leurs périodes de 28 jours, ils ne seront convoqués que dans 4 ou 5 ans, pour accomplir leur dernière jours.

D'autre part, nous croyons savoir, de sources très autorisée, que de profondes modifications seront apportées à la périodicité des appels.

La France sera divisée en trois grandes circonscriptions et chacune d'elles sera appelée à un exercice qui permettrait alors de réunir six classes à la fois et de faire d'intéressantes manœuvres qui se rapprocheraient beaucoup plus de la guerre.

Transformation de notre artillerie

Une nouvelle importante: la transformation prochaine du matériel de notre artillerie de campagne.

Les pièces actuellement en usage, du calibre trop lourd de 80 et 90, seront réduites au calibre de 74 et — par une innovation aussi curieuse qu'intéressante — protégées contre les feux de l'infanterie par des boucliers métalliques parabolles de 60 kilos.

Chaque pièce pourra tirer, à la minute, de 8 à 10 projectiles de 5 kilos ayant une portée moyenne de 5,000 mètres.

Le Mouvement gréviste

La Grève de la Société anonyme

Des affiches ont été placardées vendredi matin en ville. Elles émanent du comité du parti ouvrier et expliquent les réclamations des grévistes, entrent dans des détails techniques sur la fabrication, et comparant les conditions et tarifs de prix de façon, antérieur avec les nouveaux. L'affiche ajoute que par suite des nouvelles conditions, la *Société anonyme* a forcé nos ouvriers à remettre de l'argent déjà touché par eux.

L'affiche se termine par ces mots : Vive la solidarité ouvrière !

La " Dépêche " et la " Croix "

La polémique continue entre la *Dépêche* et la *Croix*, et elle prend même aujourd'hui un caractère plus marqué de vivacité et d'acrimonie.

La *Croix* accuse la *Dépêche* non seulement de maladresse, mais même d'INDÉLICATESSE.

Le mot est dur, et l'admonestation est donnée dans des termes d'une cruelle sévérité :

Qu'on en juge !

La *Dépêche*, écrit la *Croix*, a pu se rendre compte à la lecture du *Progrès* d'hier, *de ce qu'il y avait de malencontreux dans son injuste sortie contre les catholiques qui font de si généreux efforts pour l'évangélisation de leurs ouvriers.*

Le *Progrès*, sans doute, abuse des critiques de de notre confrère, avec toute la mauvaise foi dont il est coutumier. Il ne peut pas moins vrai que le journal opportuniste en déduit *donc quelque logique* des conclusions absolument fausses et de nature à égarer davantage l'opinion déjà désorientée par cette effroyable campagne de mensonges menée depuis six mois contre les patrons chrétiens.

Nous n'insisterons pas sur ce qu'il y a de mauvaise et, disons le mot, de déloyal dans ce qui suit ainsi sur des sous-entendus d'une absence qui ils ont été maintenus avec tant de violéité et de mauvaise foi, en dépit de l'on annonce contre eux des poursuites judiciaires, des mesures vexatoires et des persécutions de toutes sortes.

La *Dépêche* déclare que le Progrès avait nettement exprimé naguère son opinion sur les œuvres ressemblée fraternelle au contraire, de quelle importance capitale de la paroisse qui est. — soit dit en passant — non le fait mais le principal et principal *moyen de christianisation*, elle donne à penser à nos adversaires qu'il existe sur ce point des divergences de vue parmi les catholiques.

Tout le monde sait que depuis longtemps, mais surtout depuis l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, l'*évangélisation des ouvriers agglomérés dans les usines* d'où ils ne peuvent sortir pour s'associer pleinement à la vie paroissiale, *est devenue le principale préoccupation de tous nos prêtres tant séculiers que religieux.*

L'autorité diocésaine a nommé en nos principales villes des prêtres chargés particulièrement de l'évangélisation des ouvriers ; partout les curés et vicaires s'en emploient et ce genre d'apostolat n'est le monopole d'aucune catégorie de prêtres.

Entre hommes voués au service de Dieu et au salut des âmes, il ne saurait y avoir de rivalité ; il y a *lieu au plus*, une noble et sainte émulation dont il faut bénir Dieu et qui console simplement l'Eglise.

Il y a plaisir à discuter avec la *Croix*. car elle, du moins, ne cherche pas à équivoquer sur le caractère de la propagande cléricale dans les ateliers. Elle déclare même que c'est là la principale préoccupation des nos prêtres. Tl. Laveu est complet et formel, et il est bon à retenir.

Quant aux nominations, par l'autorité diocésaine, des prêtres chargés particulièrement de l'évangélisation des ateliers, concurremment avec les curés et les vicaires, celles ne prouvent en aucune façon que ces derniers soient bien enchantés du concours qui leur est imposé. Ils sont b en obligés de subir ces auxiliaires étrangers, mais ils ne les aiment guère.

*

Voyons maintenant ce que répond la *Dépêche-Nouvelliste* :

Pour conclure. — Le *Progrès du Nord*,écrit M. Langlois, s'étonne que nous ayons pris ponds aux articles que la *Croix du Nord* nous a consacrés. Evidemment, notre confrère aurait dû être heureux de voir dans les conditions actuelles une polémique s'engager sur ce terrain. Nous ne lui donnerons pas ce plaisir et la *Croix du Nord* peut tirer seule de ses conditions actuelles les profits qu'elle a entreprise.

Nous sommes catholiques, et nous n'avons pas coutume de faire la guerre à des catholiques, même quand ils emploient des procédés de propagande que nous jugeons inefficaces. Nous nous sommes contenté d'examiner une thèse et de dire ce que nous voulions dire, parce que c'était notre devoir. Nous avons non moyens d'action ; d'autres peut-avoir les leurs. Ces autres ne se sont pas gênés, au lendemain de chaque élection, pour critiquer et très amèrement le parti qui nous conseille. Nous avons laissé faire, mais nous entendons conserver la liberté dont on a usé à notre égard. H. L.

Ce n'est pas très méchant, et la *Dépêche-Nouvelliste* prend facilement son parti de l'accusation d'*indélicatesse* que la *Croix* a dirigée contre elle.

Cette attitude humiliée devant les colères de la *Croix*, rapprochée des déclarations faites hier par le supérieur de Notre-Dame du Haut-Mont, à un rédacteur du *Réveil*, est bien de nature à nous fixer sur l'esprit qui domine actuellement dans le monde clérical.

G. R.

NOTRE-DAME DE L'USINE

EN POLICE CORRECTIONNELLE

Nous avons annoncé hier que M. Féron-Vrau, président de l'Association des patrons catholiques du Nord avait été convoqué devant le juge d'instruction.

C'est aujourd'hui samedi que M. Féron-Vrau sera interrogé par le magistrat instructeur.

M. l'administrateur de ladite association sera également interrogé aujourd'hui par le même magistrat.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont comportés, au point de vue du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'urgence de la proposition de loi de M. Dumonteil (séance du 16 juin).

Ont voté *contre* : MM. Adam, Bergerot, Bigardin-Verkinder, de Frescheville, Lafargue, Le Gavrian, de Montalembert, Rend, des Rotours, Tailliandier et Thellier de Poncheville ; ont voté *contre* : MM. Basly, Bondenoot, Boulanger-Bernet, Dron, Dubois, Elie-Evrard, Fanien, Graux, Guillamin, Herbecq, Jouart, Lalou, Lassausa, Lebrun, Michaux, Moreau, Ribot, Sirot et Trannin ; absents par congé, MM. Pierre Legrand et Pichon.

La Chambre n'a pas adopté.

Le renouvellement des Conseils généraux. — Le gouvernement incline toujours à fixer au 24 juillet la date des élections pour le renouvellement des Conseils généraux, si toutefois le Parlement se sépare assez tôt pour lui permettre d'adopter cette date.

M. Eugène Roche. — Nous lisons dans la *Croix* :

On dit que M. Eugène Roche a donné sa démission de membre du comité radical, ne voulant pas s'engager sur la terrain socialiste où le *Réveil* et les radicaux évoluent avec aisance depuis leur sanglant échec aux dernières élections.

De Cambrai à Lille à pied et vice-versa. — La succès des marcheurs de Paris-Belfort occasionne quelque émoi à beaucoup de personnes aimant les courses à pied.

C'est ainsi que 4 sous-officiers du 1er de ligne viennent de demander à leur colonel l'autorisation de faire le voyage de Cambrai à Lille.

Le trajet devra être effectué aller et retour en 24 heures. Il y a environ 60 kilomètres : de la porte de Douai au corps de garde de la place de Lille 3 kilomètres. Soit environ 120 kil. à parcourir.

A départ avant Ilot, croyons-nous,amené 4 heures, de la place d'Armes et le retour, dimanche à midi.

Des contrôles seraient établis à Douai et à Lille.

Si, comme nous le supposons, cette marche a lieu, nous en ferons connaître le résultat.

Notre-Dame de l'Usine

DEVANT LA CHAMBRE

Sous ce titre, nous publierons demain un supplément GRATUIT qui contiendra les discours in-extenso de M. Dron et de M. le ministre de la Justice, dans la séance de la Chambre du 13 juin.

Tous les lecteurs de l'AVENIR devront réclamer ce supplément.

Chronique locale

ROUBAIX

La question théâtrale. — La commission municipale des théâtres vient — si nos informations sont bien prises — de décider que la subvention théâtrale serait divisée comme suit :

25,000 francs au Grand-Théâtre pour donner 26 représentations de grand opéra devant avoir lieu le jeudi.

25,000 francs au théâtre de la rue Richard-Lenoir pour jouer le dimanche et le lundi ce qui voudrait dire qu'il ne donnerait pas le jeudi.

Nous avons dans l'*Avenir* préconisé comme solution, une subvention unique qui permit au doteur Roubaix d'un théâtre pouvant s'appeler de ce nom.

Ou bien disons-nous, on veut donner aux amateurs roubaisiens et aux étrangers, nos voisins, la musique symphonique, du drame et de la comédie dont l'interprétation soit supportable et alors il faut affecter la totalité de la subvention à un théâtre unique duquel on peut exiger des garanties compensant la ville de son allocation.

Ou bien la subvention est destinée à des satisfactions de quartiers et alors il y a cette notoire à ne pas partager la subvention entre tous les quartiers auxquels il peut prendre fantaisie d'avoir leur théâtre particulier.

Il y aurait encore une solution ; celle de supprimer tout subside, du moment où l'on ne peut satisfaire ni les intérêts particuliers, ni les aspirations.

Il y a cette année encore un nouveau théâtre celui de la rue du Tilleul ; cela en porte le nombre à cinq.

Trois ont demandé une subvention et la commission propose de n'en subventionner que deux, dont l'un, le Grand-Théâtre n'a rien demandé.

Nous n'avons pas encore sous les yeux le rapport concluant à la division, mais nous voulons rechercher dès aujourd'hui s'il sera possible de donner des représentations de grand opéra dans des conditions convenables avec la somme qui doit y être affectée.

Nous avons les principaux sujets qu'il faut engager spécialement, les directeurs pour convrir leurs frais sont contraints de doubler les emplois c'est-à-dire de faire jouer les artistes dans l'opéra, l'opérette et le drame.

Avec une représentation par semaine uniquement composée de grand opéra, un directeur pourrait-il se dédommager des frais de troupe, d'orchestre et de mise en scène exigés par les auditions ?

Et si l'on veut faire venir une troupe lyrique du Théâtre-Français pour le théâtre pour transporter à Roubaix son personnel, artistes, chœurs et orchestre ainsi que son matériel pour une somme de mille francs de laquelle il faudra déduire la location de la salle le gaz et l'assurance ?

Le cahier des charges du second théâtre obligera-t-il celui-ci à des spectacles dont la valeur sera en rapport avec la somme affectée ?

Et l'orchestre du Grand-Théâtre n'aura-t-il pas à se plaindre d'être évincé.

Ses membres ne sont-il pas aux aussi des travailleurs auxquels on retirerait leurs moyens d'existence ?

On est qu'une troupe d'opérettes et de drames coûte infiniment moins qu'une troupe lyrique ; la location du théâtre de la rue Richard-le-Noir est aussi beaucoup moins élevée que celle du Grand-Théâtre. En lui affectant la même somme qu'à ce dernier n'est-ce pas donner plus pour ce qui coûte le moins.

Tout le monde se plaint que les représentations du grand opéra étaient surtout suivies par l'élément ouvrier : celui-ci sera-t-il satisfait si ses spectacles favoris ne peuvent plus lui être offerts ?

LIONEL.

Les Roubaisiens à Rouen. — Au concours régional de bestiaux, qui vient d'avoir lieu à Rouen, un de nos concitoyens, M. Emile Tiers, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, a reçu : vieux taureau, le premier prix pour jeune génisse, le premier prix pour vieille génisse, le premier prix pour vache, le troisième pour jeune taureau, le second prix pour génisse étrangère.

Un accident rue d'Alger. — Un manœuvre de maçon, M. Jean Bonny, âgé de 24 ans, était occupé à une réparation à l'intérieur de la cheminée de la filature Etienne Motte, rue d'Alger, vendredi vers 3 heures de l'après-midi ; il était pour cela monté sur une échelle à une hauteur d'environ 2 mètres, lorsqu'il perdit l'équilibre. Dans sa chute, l'ouvrier se fractura le pied droit et, après avoir reçu les soins d'un docteur, fut admis à l'Hôtel-D-eu.

Un noyé quai de Lorient. — Dans notre numéro du 16 courant nous avons annoncé qu'un marchand de journaux, M. Pierre Devillars, avait trouvé, le mardi matin, en longeant le canal, quai de Lorient, une casquette et un livret d'ouvrier au nom de Florimond Solrant, tisserand, né le 8 décembre 1876, à Bertincourt (Pas-de-Calais).

Dans la soirée de lundi, Florimond Solrant, s'était présenté dans un estaminet du boulevard Beaurepaire et avait dit à un de ses amis : « Tu diras à Georges qu'à 11 heures je serai encore vivant et qu'à minuit j'aurai cessé de vivre ». L'on ne fit aucune attention à ce propos, mais vers minuit M. Duvillars, retrouvait sur la berge du quai la casquette et le livret.

Or, vendredi matin, vers 11 heures, l'on retirait de l'eau au quai de Lorient, le cadavre de Florimond Solrant et après les constatations d'usage, le corps fut transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le noyé avait son domicile rue des Longues-Haies, 245.

Un vol rue d'Estaing. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit chez M. Jean Vandebrouck, épicier, rue d'Estaing et ont enlevé une somme de 95 fr. qui se trouvait dans une armoire de la cuisine ainsi que des effets d'habillements.

Les voleurs ont pénétré dans la maison en escaladant le mur de clôture de la cour.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Vancoetenoble, commissaire du arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Un vol boulevard d'Armentières. — Les préposés d'octroi Lejaumet Couque, chef de service de nuit dans la quatrième ronde, Fresnoy et passant boulevard d'Armentières, vendredi vers deux heures du matin, aperçurent plusieurs grilles de la cave d'une maison appartenant à M. Leveugle, descellées et posées sur le trottoir.

Les préposés révélèrent les habitants de la maison qui constatèrent la disparition de divers objets d'une valeur de 50 fr.

Les malfaiteurs ont pénétré par le soupirail de la cave et sont sortis par la porte d'entrée qu'ils ont laissée ouverte.

Cercle horticole de Roubaix. — Dimanche 19 juin, à cinq heures et demie du soir, le Cercle horticole de Roubaix tiendra une assemblée générale au cours de la rue de Mulhouse. M. Griffon, professeur en chef à Tourcoing, fera une conférence sur « la culture du poirier, pincements, palissage, etc., diverses maladies du poirier, remèdes à y apporter ». L'ordre du jour de cette séance comprend en outre un concours pour les roses en fleurs et fruits.

Cette conférence, à laquelle les amateurs sont invités, aura lieu au siège du Cercle horticole de Roubaix, rue Pierre-Motte, salle Philémon. La séance se terminera par une tombola de plantes fleuries et ornementales pour les sociétaires présents.

Vaccinations et revaccinations. — Sur l'avis du conseil cantonal d'hygiène et de salubrité publique, l'administration municipale de Roubaix, en présence des cas de variole qui ont été signalés en ville, croit devoir rappeler les principes suivants :

1° La vaccination est le meilleur remède préservatif de la variole ;

2° Sans doute, elle ne met pas absolument à l'abri de la maladie,

3° Mais elle rend la variole moins grave (3 0/0 de décès au lieu de 50 0/0), de plus, elle rend les cicatrices moins marquées;

4° En temps d'épidémie, il importe donc de faire vacciner les enfants le plus vite possible, soit dans la première quinzaine de leur existence.

5° Il est difficile de préciser le temps pendant lequel la vaccination conserve ses effets préservatifs.

6° Mais il est prudent, surtout en cas d'épidémie, que toutes les personnes au-dessus de 7 ans, soient revaccinées 10 moins qu'elles ne l'aient été avec succès dans les sept dernières années.

7° On croit quelquefois que la vaccine est dangereuse en temps d'épidémie : c'est là une erreur, un préjugé qu'il importe de combattre.

8° Les objections les plus sérieuses qui ont été faites à la pratique des vaccinations s'adressaient au vaccin humain, qui avait été en des mains imprudentes, la cause de la propagation de certaines maladies contagieuses.

9° L'emploi du vaccin de génisse, avec quelques précautions antiseptiques, fait tomber toutes les objections.

— Un service extraordinaire de vaccination et de revaccination fonctionnera du 19 juin au 18 juillet prochain, le mercredi, le dimanche, de 10 h. à midi et de 3 à 5 h. du soir, et le lundi de 6 à 8 h. du soir

Les vaccinations et revaccinations seront pratiquées dans les établissements municipaux ci-après-désignés.

Ecole de garçons de la rue St-Vincent ; id. filles de la rue de Reims ; id. garçons du boulevard de Strasbourg ; id. garçons de la rue Pierre-de-Roubaix ; id. du Moulin ; id. du Bois ; id. Brézin.

Vaccins. — Nous lisons dans le Journal des Arts industriels. — M. V. Vaisier vient de faire don à l'Ecole de deux exemplaires d'un album de vignettes coloriées.

Les autorisations de bâtir. — Voici la liste des autorisations de bâtir délivrées par la mairie de Roubaix :

MM. Bossut-Pichon, grande-Rue, 3, construction d'une maison rue de Lannoy, 175 ; Dazin frères, boulevard de Beaurepaire, une maison, angle des rues d'Alger et de Cartigny ; A. Simonet, rue de Sèvres, 2 ; Ch. Lemaire et d'Ely-P. Masurel, rue de Tourcoing, 95, une écurie boulevard Lacombe ; Ch. Lemaire, rue de Fontenoy, 4, une maison rue de France — Vve Mazure-Watine, rue Neuve, 4, une maison rue de la Gare — E. Orange, rue Neuve, 4, deux maisons rue de Mons — Tassemans-Legien, rue Blanchemaille, trois maisons angle des rues de l'Alma et Isabeau.

Deux maisons rue de l'Alma — Id. angle des rues de l'Alma et de la Gare — Ch. Rossel, 17, rue de Mouvaux, rétablissement d'une ratelle, angle de la rue des Roies et de rue de Watrelos — Vve Lambert, 151, rue de Lannoy, une maison rue Sainte-Thérèse — Vve Brief-Lorin, 72, rue Pierre-de-Roubaix, une maison angle du boulevard de Belfort et de la rue Mongo — Veuve Salomon, boulevard d'Hellin, cinq maisons rue de France et de la Guingette — A. Deroubaix, rue Sainte-Thérèse, 88, une maison rue Sainte-Thérèse — Mulle Vve Lemaire, 1, rue de Fontenoy, une maison boulevard de Strasbourg — E. Eloy, 64, rue de l'Espérance, une maison boulevard de Paris — H. Tassel, 3, rue Gambetta, une maison rue Jouffroy — A. Vandendorpe, 32, rue Sébastopol, une maison rue Lerroux — Ch. Masurel, 40, rue Daubenton, deux maisons boulevard de Metz — Wagnon, 63, rue de Soubise, six maisons rue d'Orsay.

A. Verrier, 150, rue du Tilleul, 1 maison rue de Mons — A. Druez, 178 rue Decrême, une maison rue Jouffroy — E. Delbar, 120 rue de Lille, une maison rue Cartigny — Vve Coulon, 41-43 une maison rue d'Isly — H. Crumaire, 81 rue d'Alsace, 3 maisons rue de l'Industrie — Veuve Diele-Poliet, 2 maisons rue de Fourmies, rue d'Avesnes — L. Mahieu, 24 rue de Tanis 2 maisons rue de Tunis — Vve Dupuis, 1 maison boulevard de Paris, un magasin rue du Tilleul — Ulysse Lambert, 2 rue d'Isly une maison boulevard de Belfort — J. Moulin, 3 maisons rue de Tunis — Veuve E. Mar